



## Accusation Que dois-je faire?

Par **greg49**, le **29/05/2013** à **16:56**

Bonjour!

Voilà je suis en CDD renouvelé deux fois depuis 26/12/2012 fin prévu 31/05/2013.

Je me donne à fond pour faire tourné l'entreprise étant chef de chantier.

Mon patron exerce une pression sur tout les ouvriers et fait preuve d'égoïsme.

1 ouvrier à quitter l'entreprise après 12 ans (commun accord) plus simple pour lui. Deux autres début d'année 2013 le premier 7 ans à démissionné et l'autre 1 an à démissionné.

Un autres qui a 13 ans de boite n'en peu plus.

Mais revenons à mon cas!

Mardi 27 mai 2013 j'embauche comme à mon habitude en avance et deux heures plus tard je chute de l'escabeau d'une hauteur de 3 mètre sur le carrelage les deux ouvrier présent m'aide et l'un deux me conduit au urgence ou je suis pris en charge de suite.

Après une journée d'examens (11 radios coudes, dos ,épaule plus un scan des reins) J'en sort avec accident du travail une luxation de l'épaule; inflammation du coude ;tassement de vertèbres ; hématomes dans le dos. Résultat 15 jours d'arrêt à 4 jours de ma fin de contrat!!!

Mon patron appel sur mon portable et me traite de menteur que je veux profité du système qu'il n'y croit pas une seconde. Vexé d'une tels accusation je lui raccroche au nez sans mots dire choqué!

Il me rappel et je ne répond pas et du coup il tiens les même propos sur ma boite vocale.

Je le rappel et lui dit qu'il n'est qu'un égoïste et qu'il ma blessé avec de tels mots. Par ce fait je le conduirais au prud'homme. Du coup il se ravise et s'excuse de ses propos!

Dois-je poursuivre? Ou dois-je le laisser pour ce qu'il est?

Sachant qu'il continuera sa pression sur les autres ouvrier après mon départ?

Cordialement GREG 49

Par **P.M.**, le **29/05/2013** à **20:13**

Bonjour,

En tout cas, je pense que vous devriez exiger qu'il fasse une déclaration exacte des faits lors de l'accident du travail...

Par **greg49**, le **29/05/2013** à **22:46**

Slit non tout est pris en charge niveau médecin!

Juste qu'il me harcèle avec ses fausses accusations.

Comme j'ai une preuve oral je me demandai depuis le temps qu'il agit ainsi si je devais le poursuivre?

Par **P.M.**, le **30/05/2013** à **08:58**

Bonjour,

C'est justement le problème si vous n'avez qu'**une** "preuve orale" et il faudrait savoir à quel titre vous voudriez le poursuivre...

Pour ma part, je parlais éventuellement de la possibilité de pouvoir invoquer la faute inexcusable de l'employeur dans le déroulement de l'accident du travail...